

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

DU JOURNAL,

Perez Castellanos 162.

HONNEUR ET PATRIE !

PRIX

DE L'ABONNEMENT

2 PATACONS par moi.

MONTEVIDEO.

13 NOVEMBRE 1849.

AUX

HEUREUX DE LA TERRE,

à propos

DE

COLONISATION
DANS L'AMÉRIQUE DU SUD.

Il en revient toujours
à ses moutons....
Prenez son ours !
(Paroles d'un sceptique.)

O heureux de la terre ! si par le plus miraculeux des hasards le numéro 2477 du *Patriote Français* est tombé entre vos mains, et que vous syiez daigné lire sans un trop écrasant dédain—ou tout au moins avec une héroïque patience qui vous vaudra, croyez le bien, plus d'indulgences plénierres que le Pape n'en peut donner,—la première page de ce pauvre journal, et même toutes les précédentes, jusqu'au numéro 2461 inclusivement, sans oublier les notes explicatives, les réclames et l'errata, vous n'aurez pas manqué de croire que nous avions fait de la statistique de commande, ou de convention,—“du sentimentisme à l'usage des poètes et des niais” (1)—en parlant de l'accroissement gigantesque de la population en France, et des terribles effets qui peuvent en résulter pour l'ordre social actuel, et pour le repos du monde, si l'on ne s'empresse pas de donner à l'exécdant de cette population un accoutrement régulier, périodique et systématique à l'étranger.

Non, heureux de la terre, nous n'avons rien exagéré; mais comme nous ne prétendons pas être cru sur parole, ce qui serait d'ailleurs fort inconstitutionnel et un tant soit peu rosique (passez nous ce nouveau mot, dont le synonyme vous est connu.....), nous avons réuni des preuves éminemment officielles, et nous venons les offrir à vos méditations; si tant est que vous preniez la peine de méditer quelquefois sur les misères humaines.....O heureux de la terre !

Vous savez, ou vous ne savez pas, que le gouvernement français fait tenir, journalement, un compte exact et minutieux du mouvement de la population dans chaque département, dans chaque arrondissement, dans chaque canton et dans chaque commune; et que, de plus, un recensement général est opéré, dans toute la France, tous les dix ans.

Les résultats de ce double travail sont consignés dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, et, aux termes des ordonnances de recensement, les tableaux publiés par ce recueil sont considérés comme seuls authentiques.

Or, voici les renseignemens que nous puisons dans l'*Annuaire de 1846*, le plus récent que nous ayons pu nous procurer :

Le recensement de 1820 a donné pour chiffre total de la population des 86 départemens de la France..... 30,451,187 h.

Celui de 1831..... 32,560,934 h.

Celui de 1841..... 34,230,178 h.

On sait que la population actuelle de la France est déjà évaluée à près de 36 millions d'habitans fixes; par conséquent le recensement de 1851 n'ira pas au-dessous de..... 36,500,000 h.

La moyenne de l'accroissement, dans une période de vingt-sept années, comprises depuis 1817 jusqu'à 1843, a été estimée par le bureau des longitudes à un 200me du chiffre de..... 32,335,000 h.

Si cet accroissement se maintient le même, dit l'*Annuaire de 1846*, la population augmenterait d'un dixième en 19 ans—de deux dixièmes en 37 ans—de trois dixièmes en 53 ans—de quatre dixièmes en 67 ans—de moitié en 81 ans—et il ne faudrait que 139 ans pour qu'elle devint double de ce qu'elle est maintenant.”

(1) Paroles d'un heureux sceptique.

HONNEUR ET PATRIE !

Le PATRIOTE paraît trois fois la semaine, le DIMANCHE, le MERCREDI et le VENDREDI. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on adressera les lettres et avis à M. J. REYNAUD propriétaire gérant.

(telles que maisons de locations à 5 et 6 étages.)
214,000 habiles sans portes ni fenêtres, mais à une ouverture.

TABLEAU N° 45.

Nourriture.

Consommation annuelle de la France, calculée d'après la partie de la production moyenne de 1847, applicable à la nourriture de l'homme, et la population évaluée à 34 millions de personnes. (statistique officielle.)

Froment, épautre et mésteil, 69 millions d'hectolitres.

Seigle.....	22	—
Orge.....	7	—
Avoine.....	2	—
Mais.....	4	—
Sarrasin.....	7	—
Légumes secs.....	3	—
Châtaignes.....	3	—
Pommes de terre.....	78	—

Ration solide annuelle de la population de France à viser sur 34 millions de personnes — soit par personne, homme, femme et enfants, et par jour, deux livres et un quart pesant.

Or, il suit de ce tableau que la totalité des substances alimentaires, réduites d'hectolitres en kilogrammes, est de 15,487 millions de kilog., et que l'orge, l'avoine, le sarrasin, les châtaignes, la pomme de terre y figurent pour la moitié, soit: 7,743 millions de kilogrammes.

La production de la France en denrées alimentaires y compris les semences et la nourriture des animaux, ne s'élève pas au delà de cinq à six milliards de francs, tandis que, d'après des documents hygiéniques empruntés à la science, la France devait produire pour près de dix milliards de francs en substances alimentaires pour subvenir à la suine nourriture de ses enfants. (5)

D'après les chiffres qui précédent, M. Perreymond trouve et prouve ceci: écouter bien, heureux de la terre !

Il y a en France dix neuf millions cent dix neuf mille personnes végétant dans le dénuement, la misère ou la pauvreté.

Cinq millions sept cent cinquante mille personnes vivent dans une quasi pauvreté.

Six millions cent quatre vingt mille personnes vivent dans un état de gêne ou de demi aisance.

Deux cent quarante quatre mille personnes vivent dans l'aisance.

Six mille six cents personnes vivant enfin dans une grande aisance ou dans la richesse et ayant pour le moins dix mille livres de rente. ”

Oui, dit Eugène Sue, (le célèbre auteur des *Mystères de Paris*), sur trente six millions de Français, il y en a vingt six millions qui végètent dans le dénuement, la pauvreté ou la gêne.

Oui, il y a aujourd'hui en France près de cinq millions de familles, de petits propriétaires, ou environ vingt millions d'individus obligés de vivre en moyenne du revenu net de trois hectares de terre; c'est-à-dire de subsister, eux et leurs enfants, avec environ soixante francs par an, sans parler des mauvaises récoltes.

Il y a aujourd'hui, en France, plus des trois quarts des citoyens qui sont logés, soit dans des mansardes n'ayant qu'une porte, sans fenêtre, ou ayant une porte et une fenêtre, soit dans des galettes ou dans les caves des grandes villes !.....

Il y a aujourd'hui, en France, plus des deux tiers de la population qui ne mange ni pain de froment, ni pain de seigle et vit de blé noir, de maïs, d'orge, d'avoine, de châtaignes ou de pommes de terre.

Et sur les quatorze ou quinze millions d'hommes, de femmes et de jeunes gens des deux sexes qui représentent la partie valide de cette population, retombe tout entier le poids du travail agricole et industriel.

Oui, ceux-là, cultivateurs, petits propriétaires, métayers, vignerons;—ceux-là, enfin, qui produisent tout ce qu'ils consomment, et qui par leur nombre, payent la presque to-

(5) L'industrie agricole s'exerce sur 40 millions d'hectares; mais néanmoins on ne compte pas actuellement, en France, plus de 33 millions d'hectares de terres arables, c'est-à-dire, ouvertes à la charrue.

(Dictionnaire du Commerce.)

Il y a en France :

3,602,705 familles dont le revenu n'excède pas	50 fr.
873,997 idem	100 —
737,126 idem	200 —
369,603 idem	300 —
34,282 idem	500 —
276,615 idem	1,000 —
170,579 idem	2,000 —
23,777 idem	5,000 —
16,578 idem	10,000 —
6,681 dont le revenu excède	10,000 —

TABLEAU N° 10.

sur le revenu.

Il y a en France :

346,401 maisons à	1 ouverture
1,817,328 idem	2 " "
1,328,937 idem	3 " "
834,061 idem	4 " "
583,926 idem	5 " "
1,816,398 idem	6 et audessus

TABLEAU N° 1.

nombre d'ouvertures par maison.

Résultat du recensement exécuté en vertu de la loi du 27 mars 1831 et du 20 avril 1842 pour l'établissement des contributions des portes et fenêtres:

346,401 maisons à	1 ouverture
1,817,328 idem	2 " "
1,328,937 idem	3 " "
834,061 idem	4 " "
583,926 idem	5 " "
1,816,398 idem	6 et audessus

(2) Le kilomètre carré—ou le Carré de mille mètres de côté—renferme un million de mètres carrés. L'hectare comprend 10 mille mètres carrés: le kilomètre carré se compose donc de 100 hectares.

(3) Sa population absolue s'élevait à 1,085,298 h.

(4) Les renseignemens qui vont suivre sont extraits d'un délicieux petit livre de M. Eugène Sue, ayant pour titre : *Le Berger de Kravan*.

talité de l'impôt et du recrutement, ceux là vivent dans le dénuement ou dans la gêne.

Telle est la vérité, heureux de la terre.

Et c'est en présence de cette désolante révélation, ajoute Eugène Sue, qu'on a eu le malheureux courage de dire dans un autre petit livre intitulé : « *Du droit de propriété.* »

—*Notre société, égarée comme une fleur à la rosée ou au soleil, s'étale de toutes parts aux yeux charmés qui la contemplent !*

A. II.

(Continuera.)

Monsieur le Rédacteur.

Dans un article de votre dernier numéro du dimanche 11 courant, vous dites que : « c'est dans les bureaux du Patriote que s'est formée la Légion; » permettez-moi de rectifier cette assertion; et pour cela il suffira, je pense, de relater les faits dans toute leur simplicité.

Par suite de la visite faite au général Paz, le 3 avril au soir, l'armement fut autorisé; et pour répondre à l'impatience de mes compatriotes, je profitai des offres du Rédacteur et du Gérant, et j'engageai ceux de la nombreuse réunion qui demandaient des armes, à aller se faire inscrire dans les bureaux du Patriote.

Le lendemain 4, M. Pernin ayant mis un local à ma disposition, j'organisai le bureau provisoire d'Etat Major, dont le brave et digne Dagrumet fut nommé le chef; — ce fut donc là, qu'eut lieu l'organisation des Volontaires Français, aujourd'hui 2me Légion de G. N.

Du reste, nul ne peut contester que, sur mon indication, les premiers enrôlements n'aient eu lieu dans les bureaux de votre journal.

Voilà, Monsieur le Rédacteur, ce que je vous prie d'insérer dans votre prochain numéro.

J'ai l'honneur, etc.

Montevideo 13, novembre 1849.

THIÉBAUT.

Il me semble que la rectification de M. le colonel Thiébaut était inutile, puisqu'il convient avec nous que les premiers enrôlements pour la Légion ont eu lieu dans les bureaux du Patriote; seulement, M. Thiébaut discute sur les mots et attribue au mot *formée* la signification du mot *organiser*, qui est pourtant bien différente. Il n'a jamais été dans votre intention de nous attribuer l'organisation de la Légion.

Dans l'intérêt de la vérité, nous devons à notre tour nous permettre une rectification de date, afin d'éviter plus tard quelque discussion. C'est le mardi 4 avril, au soir, que la visite au général Paz a eu lieu, et non le 3, comme le dit M. le colonel Thiébaut, et ce n'est que le 6 au soir que le bureau provisoire de l'Etat Major a été installé chez M. Pernin. Ainsi, pendant toute les journées du 5 et du 6, un grand nombre de Français, ayant servi en France, n'étaient faits inscrire dans nos bureaux, et ces Messieurs étaient tous porteurs de listes de commencement de compagnie, qui réunies, dépassaient dès le 5 au soir, le chiffre de 400, qui constitué bien une formation.

D'ailleurs, je dois remercier M. le colonel Thiébaut, de constater par ce document, signé de sa main, la part qu'il me revient dans la prise d'armes, et que quelques personnes semblent avoir oublié. M. le colonel prouve ainsi, combien il serait injuste autant qu'absurde de prétendre me contester ma qualité de Légionnaire.

J.H. REYNAUD.

Propriétaire Gérant du Patriote Français.

(1) La rédaction du Patriote, n'a jamais élevé la prétention d'avoir déterminé la prise d'armes des français de Montevideo. Tout le mérite de cette salutaire résolution appartient au général Oribe qui l'a provoquée par sa brûlante proclamation du 1er avril, comme l'initiative en revient de droit à M. E. Tandonnet, qui l'a pris en faisant imprimer à l'insu de ses collègues, comme secrétaire de la commission, un rapport qui avertissait les résidents français qu'il pourrait se présenter tel cas qui les obligeraient à se réunir en armes. Et dans ce même rapport on lit aussi : les français n'ont pris les armes que pour défendre leur vie et leur propriété.

Quant aux enrôlements, il est avéré, qu'ils ont eu lieu dans les bureaux du Patriote, jusqu'au jour où M. Pernin propriétaire, plus tard commissaire général de la Légion, offrit un local pour l'établissement de l'Etat Major.

L'organisation revient de droit à M. Thiébaut, qui prit

(1) Note de l'auteur de l'article qui a provoqué la rectification de M. Thiébaut.

la direction du mouvement, et en fut proclamé le chef, dans la soirée du 4 avril sur la présentation du feu M. Lafin propriétaire, et depuis capitaine d'une compagnie.

La Légion des Volontaires Français ne prit une grande et véritable extention que lorsque les Basques et les Béarnais se décidèrent à imiter leurs concitoyens, et alors, on put dire avec raison, qu'elle se composait non seulement de colons et d'ouvriers, mais de la presque totalité des négociants et des propriétaires français.

Il en fut ainsi jusqu'au jour, où les Basques crurent devoir se séparer de M. Thiébaut pour former le Régiment des Chasseurs Basques (qui est aussi une légion française) sous les ordres du chef de leur élection.

Le véritable promoteur de la prise d'armes, c'est M. Pichon. Quant à la formation, personne ne saurait sans mentir se l'attribuer. La Légion s'est formée d'elle-même. Les éléments en étaient dans le caractère des français, qui convaincus que leur union constituait une force invincible, préférèrent rester eux-mêmes la garantie de leur propre sécurité, que de recourir à un faible amiral et à un consul fétion.

Du reste M. Chevalier de Saint-Robert a parfaitement résumé la raison et le principe de l'armement dans ces lignes :

« Sans doute il se trouvait parmi ces français quelques hommes pour lequel l'armement n'a été qu'une occasion d'intrigues ou de spéculations personnelles; ces exceptions étaient inseparables des circonstances. Néanmoins, si un petit nombre a cédé aux suggestions des meneurs intéressés, l'immense majorité n'a fait qu'obéir à l'instinct de la défense et de la conservation....

RECHERCHES chimiques sur une concrétion trouvée dans la panse d'une vache laitière (Montevideo.)

On ne rencontre cette espèce de concrétion que dans la panse des vaches laitières.

La croûte de cette substance est brillante, d'une couleur noirâtre, elle est intérieurement formée de poils, et possède une odeur sui generis.

J'indiquerai ici les moyens que j'ai employés afin de connaître la composition chimique de la partie extérieure de cette substance.

Après l'avoir pulvérisée, j'ai divisé le produit en trois parties; la première partie a été traitée par l'eau distillée assaisonnée d'acide azotique, il y a eu dégagement d'acide carbonique; l'oxalate d'ammoniaque produisait dans cette dissolution un précipité blanc-nacré (oxalate de chaux.)

La deuxième partie a été soumise à l'action de l'eau distillée portée à une température de 50° C. ce liquide s'est coloré en jaune, il était sans action sur le papier bleu de tournesol, et pareillement sur le même papier préalablement rougi par un acide.

La troisième et dernière partie a été traitée par l'alcool bouillant, ce dernier s'est coloré en jaune; par le refroidissement il s'est déposé une substance jaunâtre; quelques gouttes d'acide sulfurique concentré versées sur cette dernière ont produit un changement de couleur, c'est-à-dire, qu'elle a passé à la couleur verte.

Il existait aussi dans le même précipité une petite quantité de matière fusible et inflammable; répandant en brûlant une odeur semblable à celle qui est produite par la décomposition de la stéarine.

Je conclus, d'après ces diverses réactions, que la croûte extérieure de cette concrétion se compose :

1^o Carbonate de chaux;

2^o Matière colorante jaune (bile concrète);

3^o Mucus animal;

4^o Matière grasse analogue à la cholestérolé.

Usages. — Calcinée, puis délayée dans l'eau, les gens de la compagnie l'administrent dans certaines maladies. Ainsi que le camphre, elle empêche les mites de piquer les vêtemens.

Montevideo, 8 Novembre 1849.

LENOBLE, pharmacien.

NOUVELLES DIVERSES.

M. Hubert, ancien notaire à La Villette, et ancien président de la Société des Droits de l'Homme, vient de mourir, laissant une succession qu'on n'évalue pas à moins de quinze cent mille francs. Le nombre et la nature des libéralités qu'il a consignées dans plusieurs testaments et codiciles attestent qu'il est resté jusqu'à ses derniers moments fidèle à ses croyances politiques. Nous ne citerons qu'une seule de ses dispositions.

Par son testament olographe du 3 mai 1849. M. Hu-

bert affecte une somme de 220,000 fr. à l'achat ou à la construction d'une maison appropriée par sa distribution intérieure, à des logements d'ouvriers, voulant qu'elle serve d'asile gratuit à des ouvriers honnêtes, et malheureux surtout par suite de leurs opinions démocratiques et sociales.

(Gazette des Tribunaux.)

La marine des Etats-Unis comptait, au 1er. août, 40 bâtiments de tout rang en commission, savoir : 1 vaisseau de ligne, 1 vaisseau rasé, 6 frégates, 16 corvettes, 4 brigs, 2 goélettes, 6 vapeurs, 4 gabares. Ils étaient répartis de la manière suivante : Escadre de la Méditerranée, 1 vaisseau rasé, 2 frégates, 1 corvette, 1 vapeur de 1^{re} classe, 2 idem de 2^{me} classe et 1 goélette; dans l'Océan Pacifique, 1 vaisseau de ligne, 1 frégate et 6 corvettes; dans les eaux du Brésil, 2 corvettes, 1 brick; sur les côtes d'Afrique, 3 corvettes et 2 brigs; en Chine, 1 corvette et 1 brick; escadre des côtes des Etats-Unis, 1 frégate, 3 corvettes, 2 steamers et 1 goélette; dans le nord de l'Europe, 1 frégate; dans les îles, 1 steamer et 4 gabares.

(Courrier des Etats-Unis.)

M. le colonel Laborde, représentant du peuple et commandant militaire du château de Saint-Cloud, vient de donner sa démission de cette fonction, incompatible avec son mandat de représentant, bien que d'ailleurs ses fonctions aient toujours été gratuites.

(Liberté.)

Une nouvelle Californie. — Nous avons sous les yeux une lettre adressée par S. Exc. le gouverneur de l'Orénoque (une des provinces voisines de la république de Venezuela), à un personnage de cette colonie. Elle contient la nouvelle importante de la découverte de plusieurs mines d'or très productives dans la mission du district d'Upata, près de la rivière Uruare dans la province de Guiana, distante seulement de cinq journées de la ville de Bolívar, et par conséquent dans le voisinage immédiat de cette colonie.

« L'individu auquel Venezuela est redevable de cette découverte, si l'on peut la considérer comme un objet de félicitation, est un médecin français : le docteur Louis Plassard. L'endroit où ces mines sont placées est au pied d'une rangée de montagnes fort étendues, assez rapprochées de la rivière Gayone, rivière qui, bien qu'il soit à peu près superflu d'en informer nos lecteurs, coupe une partie de la Guyane anglaise, et se jette dans notre Maranonie. On dit que la région aurifère nouvellement découverte est si riche, qu'on ne saurait assigner une limite à son étendue. Si ce fait est vrai, nul doute que les veines ne pénètrent fort avant dans le territoire où nous résidons et sur lequel flotte le pavillon britannique. »

(Trinidad.)

(Journal de l'île de la Trinité.)

« On nous écrit de Florence que les services funèbres de Charles-Albert ont été défendus par ordre du gouvernement. Ceci est positif et officiel ; la même prohibition a été envoyée par le télégraphe à Pise, à Livourne, etc.

Pise, 20 août. — Les services funèbres qui devaient être célébrés dans plusieurs villes de la Toscane, à l'occasion de la mort de Charles-Albert, et pour lesquels les autorisations étaient déjà obtenues, ont été empêchés hier par le gouvernement lui-même à Florence et partout ailleurs. En voici le motif. Les garnisons autrichiennes célébraient il y a deux jours, la fête de l'anniversaire de l'empereur François-Joseph. Votre ministre, M. Villamagna, invité avec instance à la cérémonie, s'est contenté d'y envoyer un secrétaire, parce qu'il ne pouvait quitter le deuil pour assister à cette fête ! De là un vif ressentiment de la part de M. d'Aspre qui a fait, par représailles, prohiber les services pour Charles-Albert.

(Legge.)

« On demande : deux dames charmantes, parfaites corps et d'esprit. — Deux jeunes gens, séduisants et de gosses élégantes, modestes et aimant la retraite; ayant le cœur plein d'amour, mais sans objet sur lequel il puisse répandre cette affection qui se renouvelle sans cesse dans la jeunesse comme les fleurs dans le printemps : animés des plus purs motifs, s'adressent à ce monde enchanté de Madones, d'Hébés et de Grâces, dans l'espérance de trouver des coeurs susceptibles de répondre à leurs vœux ardents et d'unir leurs destinées futures à l'autel de l'hyménée. »

Voilà certes du poétique, du langoureux, du raffiné voire même du mythologique. Et dire qu'une pareille fleur de style se trouve fourvoyée entre deux annonces de brières qui demandant une place !

Toutefois, nos «deux jeunes gens séduisants, etc. n'ont point complètement perdu de vue le positif, et ils terminent leur requête en priant les âmes compatissantes qui seraient tentées de leur écrire, de vouloir bien *affranchir* leurs lettres. Sans doute ils ont redouté, dans leur modestie, une avalanche d'agréables épîtres, qui, en dépit de toutes les réductions postales, eût pu devenir ruineuse.

(*Herald.*)

Diverses conventions avaient été conclues en 1839 et en 1846 avec le gouvernement des îles Sandwich, escales importantes, comme on sait, du commerce et des pêcheries de l'Océanie. Un traité général, dont le *Moniteur* donne aujourd'hui le texte, ratisse et étend ces conventions partielles entre les gouvernements français et hawaïen. Outre ces stipulations ordinaires d'amitié et de réciprocité, le traité fixe à 5 pour 100 de la valeur le maximum des droits qu'auront à payer nos marchandises dans les ports hawaïens, sauf les vins et les eaux-de-vie, que, par une mesure d'hygiène et de morale publique qu'on ne saurait blâmer, le gouvernement des îles Sandwich s'est réservé de taxer selon qu'il le jugera convenable, à condition, remarque le traité, que le droit ne sera jamais assez élevé pour devenir un empêchement absolu à l'importation de ces boissons.

Si nous n'avons pas encore dans les mers de l'Australie du Nord, comme les Anglais et les Américains, des intérêts très considérables, nous ne devons pas moins chercher à y étendre nos relations et notre influence, car ces nombreux archipels dont est parsemé l'Océan polynésien seront certainement un jour, et avant peu d'années peut-être, appelés à une grande importance commerciale par suite du développement que ne peuvent manquer de prendre les transactions entre l'Inde orientale, la Chine et l'Australie d'une part, et de l'autre les ports du littoral ouest américain. L'Océanie sera la route la plus directe et la plus fréquentée de ces deux mondes. Les îles Sandwich déjà sont le centre des opérations des bâtiments baleiniers américains, anglais, français, qui viennent s'y ravitailler, et y exercent en même temps un commerce d'échange assez considérable en articles fabriqués contre les produits des îles, l'arrow-root, les bois d'ébénisterie, l'huile de ricin, l'indigo, le café, le tabac, etc.

Le commerce européen y découvrira sans doute d'autres articles de retour, car ces contrées sont d'une fertilité extraordinaire, et ce serait une erreur de croire que leurs habitants, nouveaux venus dans la civilisation, sont de médiocres consommateurs. On ne saurait se figurer la rapidité des progrès qu'en moins d'un demi-siècle les missionnaires catholiques et anglicans ont développés parmi ces races intelligentes, douces et hospitalières. Le royaume de Sandwich, le plus important des Etats de la Polynésie, a aujourd'hui à Holoolulu, sa capitale, un gouvernement régulier, des institutions constitutionnelles, des Chambres, un journal même, *the Polynesian*. Sa population est évaluée à 600,000 habitans. Le Roi actuel, Tamehameha III, est, assure-t-on, un homme fort éclairé pour le fils de l'héritier d'un chef de tribus sauvages, et il a constamment montré de la propension pour la France. L'un de ses conseillers les plus intimes était un Français, M. Ricard, et l'aîné de ses neveux, Liholilio, son héritier présomptif, a été élevé à l'école dite des Nobles, fondée dans la capitale par les missionnaires français, qui lui ont enseigné, outre l'histoire et la géographie, les sciences physiques et naturelles. Nos marchandises sont estimées à Honolulu, particulièrement nos articles de Paris.

C'est avec Valparaiso, principal port du Chili, que s'effectuent la majeure partie des relations des îles Sandwich. Honolulu, en 1846, avait importé pour une valeur de 2 millions 500,000 fr., et exporté pour près de 3 millions, et avec La Haina, second port du royaume, il avait régi 61 navires marchands, 18 bâtiments de guerre et 506 baleiniers ; total, 675 bâtiments montés par 25,000 hommes d'équipage. Nul doute que l'avènement de la Californie au rang des Etats de l'Union américaine et l'ouverture, probablement prochaine, de l'isthme de Panama, n'activeront les progrès commerciaux des ports hawaïens.

(*J. des Débats.*)

Le général Pacheco y Obes, envoyé extraordinaire de la République de l'Uruguay, est arrivé à Paris. Il vient comme commissaire *ad hoc* à l'occasion du projet de traité avec Rosas, envoyé dernièrement en France par M. l'amiral Léprédroit.

(*National*)

Dans la séance de la Chambre des Communes du 3 juillet, M. F. O'Connor a présenté et développé sa motion relative à une nouvelle réforme parlementaire qui ne serait

rien moins que le suffrage universel et la consécration de certains principes socialistes mis en vogue en France depuis février 1848. Lord John Russell l'a combattue dans un discours dont les principaux arguments ont été puisés dans l'histoire des bouleversements qui ont remué presque tout le continent et qui ont causé la ruine d'un grand nombre d'individus, sans aucune utilité pour les masses.

La motion de M. O'Connor a été rejetée par une majorité de 222 voix contre 13.

(*Journal des Débats.*)

On lit dans le *Morning Herald* :

« Un rapport du docteur Richardson, commandant de l'expédition envoyée à la recherche de sir John Franklin, a été adressé à l'amirauté. Ce rapport est daté du fort Confiance, Great-Bear-lake, le 16 septembre 1848. Il résulte de l'examen fait par l'expédition de toute la ligne, depuis la branche orientale du Mackenzie jusqu'à la rivière Coppermine (de la mine de cuivre), qu'elle n'a pas rencontré de vestiges du passage d'Européens, ni aucune indication de naufrages. Il y a eu de fréquentes conférences avec de nombreux Esquimaux. Ceux-ci ont déclaré n'avoir vu ni vaisseaux ni hommes blancs. D'après leurs attitudes amicales, il est vraisemblable que ces Esquimaux eussent agi avec bienveillance vis-à-vis d'Européens naufragés.

« 23 août, l'expédition s'est trouvée au milieu de la peigne et de la glace ; l'hiver sévissait avec force. À partir de cette date jusqu'au 3 septembre, il a fallu se frayer un passage à travers les glaces en les coupant. Le 3 septembre, au nord du cap Kendall, il est devenu impossible d'avancer, la glace était trop épaisse, et il a fallu se rentrer par terre au Bear-Lake. Chaque homme porte, dans ces marches, treize jours de vivres, ses habits, ses chaussures, l'attirail de cuisine, les instruments astronomiques, des munitions, des haches, et de plus ou emmène avec soi le canot portatif du lieutenant Halkett. Il paraît difficile que pendant l'été l'expédition puisse aller plus loin, à cause des glaces.»

(*Idem*)

La planète de Vénus, grâce à la pureté de l'atmosphère, continue à être visible à l'œil nu, même dans la matinée. Observée au télescope elle ressemble en petit au croissant de la lune, car Vénus se trouve actuellement en quadrature. Lalande a remarqué pour la première fois en 1750 ce curieux phénomène. On a calculé que Vénus pouvait être aperçue malgré la clarté du jour soixante-neuf jours avant et après la conjonction inférieure, pourvu que son élongation soit de 39 degrés au moins. Cette élongation est aujourd'hui de près de 45 degrés, et comme la conjonction de Venus, c'est-à-dire son passage au méridien à midi, a eu lieu le 11 mai, le soixante-neuvième jour tombe le 19 juillet prochain. D'ici à cette époque la planète sera constamment visible pendant toute la durée du jour. Il est facile de la trouver, surtout à l'aide d'une lorgnette de spectacle, en se tenant le plus possible dans un lieu à l'ombre.

(*Idem*)

Les étrangers qui se trouvent en Californie se sont réunis pour fonder un hôpital à San Francisco. Cet asile ouvert au malheur prendra le titre : *d'Hôpital Français*. C'est un chirurgien français, M. Larvel qui a été placé à la tête de cet hôpital, appelé à rendre de grands services à la population émigrante.

(*Journal du Havre.*)

Le général Oudinot a dû quitter Rome le 24 au soir ; il se rend à Naples, où il trouvera probablement le Sint-Père, qui devait partir de Gaète pour passer quelques jours à Naples.

Avant son départ, le général Oudinot a publié les proclamations suivantes :

« Rome, le 23 août.

« Officiers, sous-officiers et soldats ;

« Déjà plus de quatre mois se sont écoulés depuis que nous avons quitté ensemble le sol de notre patrie.

« La grande et sainte cause de la chrétienté, dans l'Italie centrale, réclamait l'intervention de la France.

« Des obstacles de toute nature nous étaient opposés : vos éminentes qualités militaires, et le puissant concours de la marine, vous ont permis de les surmonter.

« A force de valeur et de persévérance, vous avez accompli une œuvre dont l'histoire perpétuera le glorieux souvenir.

« L'armée, fortement établie aujourd'hui dans Rome

et les contournemens, va éprouver des réductions effectives.

« Ma mission est terminée.

« Je remets le commandement en chef à M. le général de division Restolan. Cet officier général, est, à juste titre, en possession de toute votre confiance : elle ne lui fera jamais défaut.

« Les exemples d'ordre et de discipline que vous donnez incessamment ici ne seront point perdus pour l'Italie.

« Fidèles à votre passé, vous continuerez à y porter d'une main digne et ferme le drapeau sur lequel vous avez jeté un nouvel éclat.

« En me séparant de mes compagnons d'armes, j'éprouve le besoin de leur déclarer que ni le temps, ni les distances ne pourront affaiblir ma sollicitude pour leurs intérêts.

« J'appellerai l'attention particulière du gouvernement sur les militaires de divers grades qui ont été proposés pour des récompenses et qui ne les ont point encore obtenues.

« J'aimerai à répéter que tous, officiers et soldats, ont constamment fait preuve de patriotisme dans cette belle contrée de l'Italie où nos pères ont laissé de si imposantes traditions et de si profondes sympathies.

« Le général en chef, OUDINOT DE REGGIO. »

« Romains !

« L'ordre et la tranquillité n'ont pas été troublés un seul instant depuis que l'armée française occupe votre cité. Le gouvernement temporel du souverain pontife a été rétabli avec des applaudissements universels.

« Justes admirateurs de la discipline de nos soldats, vous leur donnez, dans toutes les circonstances, les témoignages d'une affection dont la source est en même temps honorable pour vous et pour eux.

« L'accord le plus parfait règne entre les militaires de tous grades et la population, tant à Rome que dans les cantonnemens.

« Nos vœux et nos espérances attendaient un tel résultat.

« En vous préservant des réactions politiques, nous avons satisfait en même temps à notre devoir et à nos sentiments.

« Vos sympathies sont une récompense dont nous connaissons tout le prix, et que nous estimons singulièrement.

« J'éprouve le besoin de vous en renouveler l'assurance au moment où ma mission vient de cesser dans les états pontificaux.

« En rentrant en France, je conserverai toujours le souvenir des témoignages publics de confiance et d'estime que vous m'avez prodigués.

« Personne ne peut savoir ce que l'avenir nous réserve, mais je sais que mes sentiments pour vous sont inaltérables.

« Je bénirai la Providence de m'avoir donné une influence momentanée sur vos destinées.

« Je bénirai de nouveau le ciel si, avant la fin de ma vie, il m'est encore permis de contribuer à la prospérité d'un pays qui a des titres si puissans à mon dévouement et à ma reconnaissance.

« Le commandant en chef,
« OUDINOT DE REGGIO. »

La veille, la municipalité romaine avait donné une soirée au général Oudinot dans les salons du Capitole. Pendant cette fête, le sénateur a remis au chef de l'expédition une médaille commémorative de son entrée dans la ville et la copie sur velin du décret de la municipalité ordonnant la pose d'une inscription en l'honneur du libérateur de Rome dans la salle des grands hommes nationaux.

(*Courrier Français.*)

Notificación

Que ago á D. Manuel Fernandez Lima como Albacea de D. Juan Used, en pleito con D. Benito Dominguez, para que entregue la cuenta de la de este, Montevideo 8 de 1849, Hagase por nombrados los peritos que indica previa su asetation en forma que se cometa, hagase saber á la parte contraria (Lima) nombre los suyos dentro del tercer dia, bajo apercibimiento de lo que aya lugar en derecho y todo devo conformase con los nombrados.— Ramos.—Notificado Lima en el 10.

CASTILLO.

Hôtel de la Marine

RUE VINGT CINQ MAI, N° 81.

Cet établissement se recommande par la perfection de tout ce qu'on y sert journallement.

M. Guillot son directeur, qui a été cuisinier de plusieurs notabilités, s'empresse toujours de mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leurs patronage.

Il se charge aussi des commandes en ville, et des dîners les plus distingués.

Dans la même maison, on loue des appartemens commodes et très agréablement situés, on assure les personnes qui les loueront, des soins assidus.

AVIS.

M. Auguste Chadafau, prévient le public et principalement les cafetiers, qu'il vient d'ouvrir une fabrique de liqueurs et de sirops, dans la rue du 18 Juillet n° 82; il prévient aussi les amateurs de bon goût qu'il a reçu de France, toutes espèces de jus et fruits pour faire toutes sortes de sirops, comme

- sirop de limon ou de citron,
- idem de vinaigre,
- idem de vinaigre framboisé,
- idem de groseille,
- idem de framboises,
- idem d'orgeat,
- idem orangeade,
- le tout au prix d'une pataque la bouteille et 8400 reis la douzaine.

On trouvera dans le même établissement toutes sortes de jus de fruits pour faire les gelées et glaces et un grand assortiment de liqueurs et d'eau de vie à un prix très modéré.

AVIS.

Nous recommandons à l'humanité de nos compatriotes le nommé CARPI, qui a perdu les deux bras par suite d'un accident déplorable et qui, au lieu de se livrer à la mendicité, à mieux aime, quelque pénible que soit ce travail, courir la ville et vendre des chandelles. Nous ne doutons nullement que tous les Français lui donneront la préférence pour leur consommation domestique:

AVIS.

M. Derozeaux chirurgien et dentiste, membre titulaire de la Société Nationale d'Emulation du département de la Vienne, a l'honneur de prévenir le public, qu'il se charge de nettoyer la bouche, et de toutes les opérations concernant la dentition; il cauterise les dents d'après le procédé nouveau de MM. Desirabode et Fattet.

Il se charge également de toutes les opérations relatives à l'histoire naturelle; empailler et mettre en peau, ou classer tous les objets qu'on voudra bien confier à ses soins.

On trouvera aussi chez lui, l'Elixir Odon-talgique et le Beaume de Compagny, contre les hémorroïdes, crachement de sang; chlorose, affections cancéreuses, crevasses ausein et fleurs blanches, etc., etc.

S'adresser tous les jours de 8 heures du matin à 4 heures du soir, rue de Buenos Ayres, n° 212.

AVIS OFFICIEL. DEPARTEMENT DE POLICE.

Guillerme Sagrera a été nommé courtier des passe-ports avec approbation du gouvernement supérieur, après avoir donné caution et rempli toutes les formalités voulues par le décret du 28 août dernier.

Ce qui se fait savoir à qui de droit.

Montevideo, 17 septembre 1849.

DEPARTEMENT DE POLICE.

L'autorité s'occupe actuellement à découv-

rir quels sont les auteurs de la fraude qui se fait de temps à autre, sur les monnaies d'argent à deux colonnes qui circulent de par la ville "lamees ou rognées sur le cordon," de telle sorte, que sur celles de douze vintains, principalement, il manque un tiers ou un quart. En conséquence de quoi nous prévenons le public que de pareilles pièces ne peuvent circuler pour leur valeur "première intrinsèque," que même elles doivent être refusées; personne n'étant dans l'obligation de les recevoir pour leur ancienne valeur. Ce pourquoi celui qui persisterait à continuer une pareille fraude serait exposé aux poursuites, voulues par la loi.

Montevideo, 15 septembre 1849.

SOLSONA.

REFUTACION

A LAS

CALUMNIOSAS IMPUTACIONES

DE LA

"PRESSE" Y DU "COURRIER DU HAVRE"

Hechas á la benemérita población francesa

EN EL PLATA

por

JOSE LUIS BUSTAMANTE.

Con este título, se ha publicado un folleto en 4º de 26 páginas, por la imprenta URUGUAYANA; Se vende en a Librería Nueva, calle del 25 de Mayo Nros. 230 y 232, al infimo precio de 6 vintenes con el solo objeto de costear al impresor.

AVIS DIVERS.

A Vendre.

à très bon compte.

Les articles suivants, récemment arrivés de France.

Miel blanche de Narbonne, orge perlé premier blanc, Chloroforme, iodure de Potassium, iodé Cyanure de Potassium, Arsenic en poudre, Sous-carbonate de soude pour les savonniers et les pharmaciens, Blanc d'Espagne pour les peintres, Bandages pour cadets et enfants, Pessaires, Canulles à injections en Caoutchouc, Biberons montés en pis de vache, Suspensoirs, etc. etc. etc.

S'adresser, rue de la Convención, n°. 145 et 147, au détour de la pharmacie du Lion D'or.

Pommes de terre

Première qualité, en vente à VINGT-SIX réaux le quintal, chez M. Moreau.

Rue du 25 Agosto, n° 161.

montrichar.

RUE DU JUNCAL, N° 46.

Arrange les vieux chapeaux qu'il met à neuf, blanchit les chapeaux de paille en toute perfection.

L'ancien tir de pistolet rue de la Brecha est ouvert tous les jours, on y donne des leçons de principes aux amateurs, on y trouve des pistolets de qualité supérieure à simple et double détente.

De la place de la Matriz esquina du Cabildo ou voit l'enseigne



Nous invitons les personnes qui désireraient se procurer le premier ouvrage en entier de la collection des SEPT PECHES CAPITAUX, à adresser sans retard leurs demandes à l'imprimerie du journal, où il ne s'en trouve que très peu d'exemplaires.

LA CONSTITUTION

DE LA

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Premulguée par l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1848.

Brochure in 32

Se vend au l'Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS rue Perez Castellanos n. 162.

A vendre

Un billar à un prix modéré, s'adresser rue de Zavala n. 93.

DENTISTE.

Napoleon Aubanel, déjà connu à Montevideo, où il exerce sa profession depuis plusieurs années, a l'honneur d'annoncer à ses habitants qu'il a transféré son domicile dans le logement qu'occupait le défunt Frederic Vaniseghen.

On trouve chez lui un grand assortiment de dents naturelles idem de composition dite incorruptibles et tout ce qui concerne sa profession.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, le trouveront chez lui depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures après midi.—Il se transportera aussi à domicile.

Il offre aux indigents ses soins gratuitement depuis midi jusqu'à deux heures.

Rue des Missions, n° 118.

Chambres Garnies

A LOUER.

Au jour et au mois. S'adresser à M. Auguste, ancien cuisinier de l'hôpital, rue de Buenos Ayres n. 215.

Il prévient aussi qu'il a un dépôt de meubles à vendre.

Gants et Cravattes.

Gants de chevreau de couleur pour hommes et pour dames; un riche assortiment de cravattes nouvelles et de parfumerie fine. En vente chez F. Martin, coiffeur, rue du 25 Mai, n° 251, maison du consul italien.

Hamard, coiffeur, rue du 25 de mai, n. 129 a l'honneur de prévenir les élégants de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravattes de satin, du dernier goût qu'il vendra au plus juste prix.

Les ouvrages suivants reliés ou brochés sont en vente à l'imprimerie du Patriote.

Les Peches Capitaux.—L'Orgueil.

Les Peches Mignons.

Gingènes ou Lyon en 1793.

Les Mystères de l'Inquisition.

La Gorgone.

Le Juif-Errant.

Les Mystères de Paris.

Tous ces ouvrages se vendent au Rabais

EN FEUILLETONS.

Le fils de l'Empereur.

Les Mystères de Sainte Hélène.

Le Sansonnet.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos n°. 162.